

COMPTE RENDU

COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX DU 28 JANVIER 2019

Présents

Messieurs BURTAUX Michel, BEUGNON Christian, BERTHON Gérard, BURGER Claude, SAVOURET Roger, CLEMENT Alain, MENNECIER Georges, GUILLEMET Jean-Louis, DALON Olivier.

Excusée

Madame BLOCH, Messieurs GRILLON et CUGNEZ

Assiste à la réunion : Madame Curie Laurence (DGS)

ORDRE DU JOUR

- Projet de lotissement annexe de l'hôpital
- Point divers

Il est proposé d'aborder dans un premier temps les points divers en attendant l'arrivée des porteurs de projet sur l'ancienne annexe de l'hôpital.

- 1) Point d'avancement sur le parc éolien : Monsieur CLEMENT fait un rappel de la situation. Il y a 18 mois environ la société OPALE a réalisé les études acoustiques et celles-ci ont été présentées succinctement au comité de pilotage. La commune a souhaité par la suite disposer des données brutes afin de pouvoir faire une analyse en toute indépendance. Ces données brutes n'ont pas été transmises.

A l'occasion d'une rencontre en septembre, la société OPALE a informé la commune que ces données étaient peu fiables et qu'une nouvelle campagne acoustique s'avérait nécessaire. Par ailleurs, ils indiquaient que la réalisation de 3 éoliennes n'était pas envisageable sur le territoire communal compte tenu des nuisances acoustiques qu'elles pourraient engendrer.

De son côté la commune a travaillé sur la possibilité de mettre en place un financement participatif et a fixé des exigences auprès de la société OPALE pour que l'on atteigne un financement participatif à hauteur de 30 % de l'ensemble du parc (Grand-Charmont, Brevilliers et Chatenois les Forges).

Les deux autres communes sont elles aussi intéressées par ce financement participatif qui pourrait s'adosser à une SEM interdépartemental.

Pour conclure, la commune s'engagera dans la réalisation d'une ou deux éoliennes sur son territoire aux conditions que les études acoustiques soient transparentes et apportent toutes les garanties de non nuisances sonores et à la mise en place d'un financement participatif.

- 2) Travaux de la rue du Stade/ carrefour du chemin des Combottes : La sortie du chemin des combottes est dangereuse depuis longue date en raison de la butte que forme la route et qui masque la visibilité. Dans le cadre des travaux qui seront programmés par la commune en 2019, il a été demandé au bureau de maîtrise d'œuvre de proposer d'une part un aménagement de sécurité de ce carrefour et d'autre part d'étudier la possibilité d'aplanir cette bosse.

Les études sont en cours et d'ici la fin du mois de mars des propositions pourront être faites à la commission urbanisme et travaux.

- 3) La caméra de vidéosurveillance installée au Giboulon à proximité du point R mais malheureusement vandalisée était plutôt efficace, les services ont prévu de la réinstaller sur un poteau d'éclairage public plus difficilement accessible.
- 4) Présentation du Projet de Lotissement sur l'emprise de l'ancienne annexe de l'hôpital. En 2015 la commune avait validé le projet d'un promoteur immobilier qui souhaitait réaliser environ 60 logements en collectif et en individuel en accession à la propriété. Une promesse de vente a été conclue et le permis de construire a été déposé par le promoteur et obtenu en 2016. Malheureusement ce projet n'ira pas à son terme, le promoteur immobilier n'ayant pas obtenu le financement de ce programme. Après plusieurs mois d'attente la commune souhaite donc s'engager dans un nouveau projet.

La société COMIMMO représenté par Monsieur CORSI et son maître d'œuvre le bureau d'étude ECA représenté par Monsieur RICHARD, présentent donc le projet de lotissement qu'ils souhaitent réaliser sur l'emprise de l'annexe de l'ancien hôpital. Il s'agit d'un programme de 28 lots à la libre construction. Le plan masse reprend la voirie existante et deux rues internes en sens unique sont créées pour desservir les lots. Un règlement de lotissement a été élaboré en collaboration avec la commune, il reprend les règles d'urbanisme appliquées à la zone Ube et y ajoute des clauses plus restrictives comme la hauteur des constructions qui ne pourront dépasser 6 m à l'égout du toit par rapport au terrain naturel et 7 m pour les acrotères. Seules les constructions à usage d'habitation et leur annexe (garage...) sont autorisées. Trois places de stationnements par logement dans l'emprise du lot cessible (1 couverte et 2 places hors clôture) sont exigées. Le long des voiries une noue et des parkings végétalisés seront créés. Chaque lot disposera d'un accès depuis la voirie.

Sont exclus de la vente les deux pavillons propriété de la commune, le pavillon le plus au nord sera implanté sur une parcelle d'environ 11 ares, le chalet un peu plus bas disposera d'une assiette foncière d'environ 13 ares. Ces deux propriétés seront clôturées dans le cadre du projet.

Les membres de la commission urbanisme approuve ce projet et insistent sur la nécessité de maintenir d'une part la frange boisée le long de la rue de franche comté et d'autre part sur l'intérêt au terme de ce projet d'aménager cet espace naturel. Par ailleurs, il est mis en avant la nécessité de travailler à des liaisons piétonnes entre ce quartier et le quartier BELHORIZÉ pour sécuriser les déplacements vers la salle polyvalente et les futurs espaces de jeux qui pourront y être implantés. Une liaison sera envisagée à l'extrême nord de la parcelle.

Monsieur DALON clôt la commission et remercie l'ensemble des participants. Le plan masse du projet est joint à ce compte rendu.